

Rapport N° 231/2020

Plan Lumière

Présentation du concept

Nyon, le 14 janvier 2021

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission chargée d'examiner le préavis 231 « Plan Lumière », s'est réunie le 14 janvier 2021. Elle était composée de : Mmes Darbre Florence (en remplacement de M. Frei Maurice) et Hegetschweiler Aurélie, présidente et rapportrice, MM Federau Alexander, Lopez Martinez Juan, Monge Olivier et Perret Philippe-Jean. Étaient excusés Mme Pieren Taina et M. Jenefsky Robert.

La commission a entendu M. Gay Maurice, Municipal, ainsi que Mme Probst Raphaëlle, Cheffe de service de l'Urbanisme. Elle les remercie pour les diverses, techniques et complètes informations apportées en amont et lors de la séance.

En préambule, en juin 2019 le Conseil Communal accordait un crédit d'études pour la réalisation du plan lumière de Nyon suite au postulat « Pour un plan lumière pour la Ville de Nyon ». De ce crédit en ressort un document cadre complet et abouti, définissant une feuille de route exhaustive.

Ce document peut être consulté sur le lien transmis aux Conseillers.

Le Plan Lumière tend à définir une vision stratégique globale, en expliquant les enjeux techniques, conceptuels, économiques, écologiques et réglementaires de l'ensemble de l'éclairage urbain.

Futur plan de gestion, il est conçu comme une étude urbanistique englobant les travaux des projets à court, moyen et longs termes afin d'amener une cohérence dans ce domaine en Ville de Nyon.

Il doit être considéré comme un fil rouge et reste relativement flexible, il énonce des recommandations tout en laissant la porte ouverte à des expérimentations, ainsi qu'à des démarches participatives. Il a vocation d'harmoniser également les éclairages des privés pour se faire ils seront sollicités par l'administration à se conformer à ses recommandations.

Le Plan Lumière se structure autour de deux axes forts :

- La préservation de l'environnement nocturne et
- la valorisation des modes doux.

Ces deux axes favorisent les ambiances nocturnes chaleureuses pour les habitants et habitantes de la Ville de Nyon et limitent au strict nécessaire l'éclairage afin de préserver la faune et la flore locale.

Les aspects sécuritaires ont bien entendu été pris en considération lors de l'élaboration du Plan Lumière notamment en collaboration avec Police Nyon Région ainsi que sur les résultats d'une marche nocturne.

Le Plan Lumière a pour finalité de réduire les dépenses à l'éclairage ce qui correspond aux ambitions de la ville énoncée dans « Nyon s'engage » (urgence climatique).

En outre, la commission a spécialement approfondi quelques points qui lui semblaient moins évidents dans le document consultable ; la mise en place d'une implantation et d'une exploitation par zones qui sera nettement plus efficace comparée à la gestion actuelle du « tout allumé – tout éteint ». Les passages piétons devront être particulièrement visibles et sécurisés, ce qui est certes prévu, mais la commission souhaite appuyer l'idée d'une mise en place rapide.

Sa mise en œuvre a été pensée et planifiée sur du long terme (10-15 ans), dont le but est de s'intégrer aux processus de projets déjà en cours et à s'appliquer à tous les projets d'aménagements des espaces publics. Toutefois un vote important en faveur de ce préavis serait un signal fort du Conseil Communal auprès de la Municipalité et l'inciterait à réaliser ce Plan Lumière plus rapidement.

Conclusion

La commission unanime est convaincue que la mise en place d'une vision stratégique globale, tenant compte des aspects économiques, écologiques, techniques et esthétiques de l'ensemble de l'éclairage urbain de notre ville est nécessaire. La commission vous recommande donc au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 231/2202 concernant le « Plan Lumière : présentation du concept »,
ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte du concept Plan Lumière

La Commission :

Nom Prénom
Darbre Florence
Hegetschweiler Aurélie
Pieren Taïna

M. Federau Alexander
M. Jenefsky Robert
M. Lopez Martinez Juan
M. Monge Olivier
M. Perret Philippe-Jean